

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 134

Artikel: Les origines de la crise Chinoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS 27^{me} année LE PAYS

Les origines de la crise Chinoise

L'Impératrice régente Sy-Tay-Heou

(Suite.)

De son vivant, Hien Fong avait désigné pour son successeur le fils de Tse-Hy sous le nom de Tong-Tche. Ce maître de la Chine n'avait que six ans, sa mère vingt-sept. Le testament causa des surprises, il imposait un Conseil de régence : président le prince Tchen ; membres, un autre prince, le ministre Suin et d'autres personnages du vieux parti. Les deux impératrices, régentes de nom, étaient évincées, car elles ne recevaient guère que la tutelle intime de l'empereur, le Conseil gardant l'effectif de l'autorité.

Trois mois après, le Conseil de régence avait vécu, les régents et les conseillers aussi. Les impératrices tenaient le pouvoir. Le chancelier de l'empire était le prince Kong.

Que s'était-il passé ? Voici ce qui paraît être la vérité, d'après des récits indigènes, corroborés par la suite des événements. Le vieux parti, arrivé au pouvoir avec Tchen et ses amis, était la fleur de l'opposition antidynastique qui n'a jamais désarmé depuis la conquête tartare. Trompant la simplicité des chefs de cette cabale, mongols il est vrai, mais peu déliés, les meneurs préparaient sournoisement la disparition de la dynastie de Tsin. Le plan était simple : d'une part, multiplier les actes de loyauté contre l'exécution des récents traités pour amener une rupture du gouvernement avec les puissances européennes ; d'autre part, donner à entendre aux étrangers qu'avec une dynastie nationale les difficultés cesserait, et, par ce moyen, obtenir l'appui de ces nations, spéciale-

ment de l'Angleterre, qui longtemps avait penché vers les Tay-Pin ; pousser ainsi la cour à une nouvelle fuite ou brusquer une révolution, et proclamer alors une dynastie chinoise contre laquelle la rébellion perdait sa force, avec sa raison d'être. Après le succès, on trouverait le moyen de duper les Européens et de s'en débarrasser. Les impossibilités probables, les chances terribles courues n'étaient pas faites pour arrêter ce parti où dominaient des esprits étroits, gonflés d'orgueil, champions entêtés de la supériorité chinoise. — Cette trame ne pouvait réussir sans de fréquents pourparlers et des commencements d'exécution. L'éveil fut peut-être donné au prince Kong, toujours président du Tsong-Ly-Yamen, par les nombreuses réclamations des plénipotentiaires, mécontents de la résistance flagrante non seulement aux conséquences des traités, mais encore à l'exécution même de certains articles. Ce prince était l'ami reconnaissant et le confident de Sy-Tay-Heou ; l'impératrice mère se fit bientôt livrer les fils de la machination. Avec son confident que son intérim d'empire, sa quasi régence pendant l'exil de Ge-Hol, rendait très influent, la mère de Tong-Tche, au nom des intérêts généraux, s'assura la fidélité de plusieurs grands mandarins mis de côté par les régents, et surtout le dévouement des principaux chefs d'armée, Tsén-Koué-Fan, Tso-Tsong-Tang, Ly-Hlong-Tchang. Ceux-ci, défenseurs de la dynastie contre les rebelles, risquaient d'être sacrifiés par le vieux parti.

Inspiré par Tse-Hy, exécuté par le prince Kong, le coup d'Etat fut rapide et sanglant. Les régents avaient conduit la dépouille impériale de Hien-Fong à la sépulture des Tsin, hors de Pékin. Avant leur retour, un matin de novembre (1861), ils furent saisis par des satellites, et décapités, sans plus tarder, par d'experts

bourreaux. A Pékin, les principaux de leurs amis subirent le même sort. En même temps, peut-être la veille très tard, paraissait un décret impérial. *Dans l'exposé* — libellé par Kong, — les régents étaient accusés d'avoir omis des rites funéraires envers Hien-Fong. Horrible sacrilège qui montrait le cas que feraien ces gouvernantes des lois moins sacrées envers les vivants pour l'harmonie de l'empire. *Dans la décision*, l'empereur ordonnait un châtiment en rapport avec ce crime sans pareil. Les malheureux n'apprirent tout cela que dans l'autre monde. Seul, le prince Tchen, épargné par le sabre comme membre de la famille impériale, reçut un cadeau de feuilles d'or avec invitation pressante de les absorber séance tenante. Il s'exécuta.

Quant aux vraies raisons de cette révolution, personne n'en souffla mot. Un décret du même jour confia le pouvoir à ceux mêmes qui le rendirent : Tong-Tay-Heou, régente ; Sy-Tay-Heou, co-régente ; le prince Kong, président du grand Conseil ou chancelier d'empire. La vie du palais impérial reprit son cours sans grand souci des victimes.

En toute justice, il faut dire que Tse-Hy usa d'une manière supérieure du pouvoir ainsi conquise. Ce ne fut pas une despotie gouvernant sans contrôle. Son ascendant sur le prince Kong fut incontestable, son génie viril fut l'âme du Grand Conseil, mais, elle appela aux affaires des hommes de valeur, entre autres Ouén-Siang, intelligence remarquable et caractère digne de tous éloges, d'après les Européens de Pékin. En quelques années, cette régence pacifia la Chine par la répression des Tay-Pin. Elle sanctionna, pour ce faire, la première innovation dans l'organisme militaire : l'acceptation de Corps formés ou encadrés par des volontaires européens. Ly-Hong-Tchang eut le sein avec

Elle ne se faisait pas d'illusions sur l'avenir :

Elle avait trop l'expérience de la vie pour ne pas comprendre et savoir combien elle serait vite oubliée. Dès qu'elle ne chanterait plus, dès qu'elle n'apparaîtrait plus sur une scène, bien vite une rivale prendrait sa place ; quelques semaines ne seraient pas écoulées que, déjà, la foule enthousiaste aurait une autre idole. Du fond de la solitude, où elle allait se retirer, elle verrait les hommages s'en aller vers la nouvelle étoile.

Et, à l'avance, Marie-Alice, qui, pourtant, se croyait bien au-dessus de tout mesquin sentiment d'envie, éprouvait un serrement de cœur. Les meilleurs souffrent donc aussi quand il faut disparaître, être dépossédés, détrônés.

Elle jeta sur sa royale parure un regard d'adieu. Jamais plus, elle ne serait reine. Et, comme la flamme diminuait dans la cheminée, comme les braises allaient se réduire en cen-

Feuilleton du Pays du Dimanche 32

—
LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

Dans la salle à manger, la femme de chambre posait, sur un plateau, le verre de Bordeaux et les sandwiches qu'on servait à la cantatrice, au retour de ses équisantes soirées. Elle fit signe d'emporter le plateau. Elle ne voulait rien prendre ; elle ne l'aurait pas pu. Alors elle pénétra dans sa chambre, pièce très vaste, éclairée par deux candélabres allumés sur la cheminée.

Toute seule, car elle avait refusé l'aide de sa camériste, elle quittait sa parure de fille des Pharaons ; elle élevait les bandelettes d'or,

qui ceignaient son front, sa tiare, ses colliers, ses bracelets. Elle se faisait l'effet d'une épave. Il lui semblait qu'elle venait de faire un naufrage, où l'unique bonheur, resté dans sa vie, avait sombré. Dans ses douleurs de femme abandonnée, dans ses amertumes devant les perfidies du comte de Ruloff, elle s'était rattachée au grand art avec une passion éperdue. Avec Yvan, il était devenu tout pour elle ; plus que la vie ; tout ce que devient une divine chose qui console uniquement. Et, désormais, elle ne pourrait plus chanter !

Une chaude peisse de fourrure jetée sur ses épaules, elle s'était mise à marcher doucement sur le tapis de sa chambre ; elle ne pouvait se résigner à se mettre au lit. Pourquoi ? pour y continuer, jusqu'au jour, à songer et à souffrir ?

Le feu flambait dans sa cheminée. Nulle fissure aux portes et aux fenêtres ne laissait entrer la fraîcheur du dehors ; et pourtant, elle se sentait froid jusqu'au cœur.